

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

~~~~~

N<sup>o</sup> 60.

\_\_\_\_\_

OBJET :

9

ANNEXE

\_\_\_\_\_

Expédié le \_\_\_\_\_

NOTES :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Bruxelles, 8 mai 1905

A Messieurs Lepoy.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître  
que la résolution de la Commission directrice  
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les  
collections de l'État, du tableau  
qui fait l'objet de votre lettre  
du 7 courant.

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur,  
à votre disposition, pourra  
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du  
Musée, n<sup>o</sup> 9, contre la remise d'un récépissé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance  
de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

## RECÉPISSÉ

---

Je reconnais avoir repris possession de un ouvrage soumis à  
l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de  
Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n° 60 en  
date du 8 Mai 1906.

Bruxelles, le 11 Mai 1906.

J. A. L. Ryssens

J. & A. Le Roy frères,

12, Place du Musée

Tableaux Anciens et Modernes

Objets d'Art.

Restauration de Tableaux.

Adresse télégraphique:  
Juleroy-Bruxelles

Bruxelles, le 7 Mai 1906



Messieurs  
Les Président & Membres  
de la Commission directrice des Musées  
Royaux de Peinture et de Sculpture de  
Belgique.

Messieurs.

Nous avons l'honneur de vous présenter  
pour la collection de l'Etat un  
portrait d'homme du 16<sup>e</sup> siècle signé  
d'un monogramme.

Le prix de ce tableau est de dix mille  
francs.

Je vous prie d'agréer, Messieurs,  
l'assurance de ma haute estime et de ma haute  
dévotion.

J. & A. Le Roy frères